

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES

Veillez prendre avis que le conseil municipal de la Ville de Deux-Montagnes étudiera les demandes de dérogations mineures suivantes et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer, lors d'une séance qui se tiendra le jeudi 10 septembre 2020, à 19h30, à la salle du conseil municipal située au 803, chemin d'Oka à Deux-Montagnes :

Désignation de l'immeuble	Nature et effet de la dérogation demandée
111, rue Nationale/ 110, rue St-Jude (lot 1 606 606) (lot projeté 4 749 250) Dossier 2020- 00610	D'autoriser la construction d'une nouvelle habitation multifamiliale d'envergure (H4) sur le lot projeté n° 4 749 250 avec une marge latérale de 2,1 m au lieu de 3 m.
1179, rue Charles-Major (lot 1 975 326) Dossier 2020- 00604	D'autoriser l'agrandissement de la résidence existante : - avec une marge avant de 2,76 m au lieu de 6 m ; - avec une marge arrière de 4,54 m au lieu de 7,6 m ;

Deux-Montagnes, le 26 août 2020

Jacques Robichaud, avocat, o.m.a.
Greffier et directeur des Services juridiques